

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 8 mai 2017, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement numéro 157-2017 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quinzième jour de
mai 2017.**



Eric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 mai 2017, entre 10 et 11 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 mai 2017.



Eric Lachapelle
directeur général et secrétaire-trésorier